

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 19 AOÛT 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 15 juillet 2019
  - 4.2 Séance spéciale du 18 juillet 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Agente en communication – Audrey Briand – permanence
  - 5.3 Adoption – règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
  - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1249-2019 – emprunt temporaire
  - 5.5 Certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1250-2019 (parc Raymond-Villeneuve) et 1254-2019 (honoraires urbanisme)
  - 5.6 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
  - 5.7 Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
  - 5.8 Fourniture de l'eau potable – entente intermunicipale – reconduction
  - 5.9 Travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable – paiement de la quote-part à la Ville de Joliette
  - 5.10 Roy et Asselin inc. – honoraires
  - 5.11 Chambre de Commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
  - 6.2 Réfection pavage – avenues Gaston et Rosa – soumissions – adjudication
  - 6.3 Rue Guy – étude problématique nappe phréatique – mandat
  - 6.4 Rues Guy et Alain – panneau de signalisation arrêt – ajout
  - 6.5 Boulevard Firestone-est, sortie Caisse Desjardins et Rona – panneau de signalisation arrêt – ajout
  - 6.6 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 1

- 6.7 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 1
  - 6.8 Réfection du pavage (phase 1) – partie de l'avenue des Clercs – Asphalte Lanaudière inc. – décompte final
  - 6.9 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3<sup>e</sup> Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3
  - 6.10 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – Ponton Guillot – paiement de facture
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Adoption – règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
  - 7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00306 (9, rue de la Rive)
  - 7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne sur poteau et ajout d'une nouvelle enseigne sur bâtiment – 5, boulevard Antonio-Barrette
  - 7.4 Étude de PIIA – projet de morcellement du lot 4 924 850 en deux lots distincts (6 324 898 et 6 324 899)
  - 7.5 Zone inondable de récurrence 100 ans – quartier Riverain – demande à la MRC de Joliette et au ministère de l'Environnement
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies
  - 8.2 Groupe Scout NDP – inscriptions 2018-2019 – contribution financière et recommandation de paiement
  - 8.3 Souper de la Solidarité – contribution financière
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Programmation de loisirs – centre multisports – automne 2019
  - 9.2 Club de patinage de Crabtree – tarification 2019-2020
  - 9.3 Animation pour l'espace A-B – Îlot Coulombe et parc Amable-Chalut
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Jeudis Musik'eau – personnel étudiant – embauche 2019
  - 10.2 Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière à Notre-Dame-des-Prairies
  - 10.3 Carrefour culturel – amélioration des bancs
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

442-08-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### 3. DEMANDES VERBALES

**Madame Marie-Line Desrosiers du rang Ste-Julie** mentionne qu'elle a discuté avec un représentant du Ministère de l'environnement qui l'a informé que le projet de Loi 132 oblige les MRC et les municipalités à adopter un règlement sur la protection des milieux humides d'ici 2021. Elle indique que notre politique environnementale préconise la protection de la biodiversité et elle constate que le promoteur de la zone de développement est en train de tuer le milieu humide en le laissant s'assécher volontairement. Elle demande si le conseil se préoccupe vraiment de la situation.

À cet égard, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, indique que la discussion doit d'abord se faire au conseil municipal et à la Commission de l'environnement. Nous n'avons pas toutes les réponses ce soir, mais on peut prendre l'information qui nous manque et s'il y a des actions à prendre, elles se feront par résolution.

Madame la mairesse, Suzanne Dauphin, indique que notre souhait c'est d'analyser la situation rapidement et elle indique qu'un mandat a été donné à la MRC de Joliette pour l'analyse de ce dossier pour l'ensemble des municipalités. Nous la tiendrons au courant des démarches à venir.

**Monsieur René Castonguay de la rue Nicole-Mainville** (face au parc) indique que la rue Nicole-Mainville est comme un champ de course et que la limite de vitesse n'est pas respectée. Il demande pourquoi il n'y aurait pas de dos d'âne comme sur l'avenue des Plaines.

Madame Dauphin indique que nous allons faire l'analyse de la situation et lui faire un suivi. On l'invite à laisser ses coordonnées.

**Monsieur André Mireault** mentionne que les terrains de tennis ne sont pas disponibles puisqu'ils sont trop utilisés pour le pickleball. Il doit donc se déplacer pour jouer à l'extérieur. Pourquoi ne pas avoir fait le lignage sur seulement 1 terrain?

À cet égard, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, mentionne que les activités réservées spécifiquement pour le pickleball ne sont que les mardis et mercredis de 9h à 10h et ont été mises en place pour favoriser la promotion du sport. Ces activités se terminent la semaine prochaine. Elle indique que le nouveau terrain de tennis ne comportera pas de lignage pour le jeu de pickleball.

**Monsieur Sylvain Gagnon de la rue Philippe** a constaté que la demande de retrait de la zone d'inondation de récurrence 100 ans pour un secteur du quartier Riverain est prévue à l'ordre du jour au point 7.5 et veut s'assurer qu'elle sera transmise puisque la date limite est le 19 août 2019.

À cet égard, Madame Breault mentionne que la Ville n'est pas restreinte par cette date. Nous pouvons faire une demande de révision en tout temps. La demande sera transmise à la MRC de Joliette ainsi qu'au Ministère de l'environnement. Les démarches sont d'ailleurs entreprises et la MRC est réceptive à notre demande.

Puisque plusieurs citoyens du quartier Riverain sont présents, le conseil accepte de traiter le point 7.5 immédiatement.

#### **7.5 Zone inondable de récurrence 100 ans – quartier Riverain – demande à la MRC de Joliette et au ministère de l'Environnement**

**443-08-2019**

ATTENDU QU'à l'intérieur de la cartographie de la zone inondable, un secteur du quartier Riverain est considéré comme ayant une cote de crue de récurrence de 100 ans;

ATTENDU la demande déposée par les citoyens du secteur le 16 août 2019 laquelle est appuyée par le conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une révision de la cartographie pour ce secteur du quartier Riverain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'une demande soit adressée à la MRC de Joliette ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques afin que le secteur du quartier Riverain identifié sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit retiré de la cartographie ayant une cote de crue de récurrence de 100 ans, de façon à ce que la cote de crue soit fixée à partir de l'eau libre.

**Monsieur Jean-Gilles Maheu de la rue Pierre** indique que la vitesse est excessive sur sa rue et que personne ne respecte le panneau d'arrêt, particulièrement les fins de semaine et le soir.

Madame Dauphin indique que nous allons faire l'analyse de la situation.

**Monsieur Jean-Pierre Fréchette du 17, rue Brûlé** mentionne que la pose de gazon sur les propriétés suite aux travaux de la rue Brûlé est inadéquate et qu'il y a deux trous très apparents sur son terrain.

À cet égard, monsieur Henri mentionne qu'une inspection des travaux sera réalisée et que nous allons nous assurer que les correctifs soient apportés à la satisfaction des propriétaires. On l'invite à laisser ses coordonnées pour le suivi.

**Monsieur Dominic Amireault de la rue Philippe** indique qu'il utilise le sentier piéton le long de la bande riveraine du quartier Riverain et qu'à un certain endroit, c'est impraticable parce que trop penché et qu'il préfère marcher dans la rue.

À cet égard, Madame Dauphin, indique que nous allons analyser la situation et apporter les correctifs nécessaires.

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **4.1 Séance ordinaire du 15 juillet 2019**

**444-08-2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

##### **4.2 Séance spéciale du 18 juillet 2019**

**445-08-2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juillet 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

**446-08-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 15 juillet au 19 août 2019 inclusivement et totalisant une somme de 664 356,42 \$.

### **5.2 Agente en communication – Audrey Briand – permanence**

**447-08-2019**

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 208-04-2018, madame Audrey Briand a été embauchée au poste d'agente en communication le 9 avril 2018;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, madame Audrey Briand était soumise à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin vers le 21 août 2019 et que madame Audrey Briand a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, madame Audrey Briand obtienne sa permanence et qu'elle soit désignée comme agente en communication de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Audrey Briand soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

### **5.3 Adoption – règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

**448-08-2019**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-1-2019 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1229-1-2019 modifiant l'annexe « B » du règlement 1229-2019 en y ajoutant une tarification en lien au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.4 Règlement d'emprunt numéro 1249-2019 –  
emprunt temporaire**

**449-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1249-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**5.5 Certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1250-2019 (parc Raymond-Villeneuve) et 1254-2019 (honoraires urbanisme)**

Monsieur Serge Landreville dépose les certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des règlements suivants :

- 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin;
- 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin.

450-08-2019

## 5.6 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 936 000 \$ qui sera réalisée le 18 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
830-2005	148 300 \$
881-2007	103 800 \$
902-2008	1 406 000 \$
912-2008	305 700 \$
914-2008	22 749 \$
746-2002	20 148 \$
760-2003	200 100 \$
850-2006	713 400 \$
880-2007	314 300 \$
1022-2012	604 800 \$
1027-2012	21 016 \$
1046-2013	8 500 \$
1047-2013	14 333 \$
1060-2013	28 767 \$
1158-2016	160 000 \$
1176-2017	332 661 \$
1176-2017	371 739 \$
1178-2017	241 200 \$
1182-2017	325 000 \$
1199-2018	168 613 \$
1199-2018	766 387 \$
1203-2018	6 573 \$
1204-2018	193 000 \$
1209-2018	172 433 \$
1209-2018	190 867 \$
1233-2019	95 614 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 830-2005, 881-2007, 902-2008, 912-2008, 914-2008, 850-2006, 880-2007, 1022-2012, 1027-2012, 1046-2013, 1047-2013, 1060-2013, 1158-2016, 1176-2017, 1178-2017, 1182-2017, 1199-2018, 1203-2018, 1204-2018 et 1209-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule de la présente résolution soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 septembre 2019;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de  
Lanaudière  
179, RUE SAINT-PIERRE SUD  
JOLIETTE, QC  
J6E 5Z1

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 830-2005, 881-2007, 902-2008, 912-2008, 914-2008, 850-2006, 880-2007, 1022-2012, 1027-2012, 1046-2013, 1047-2013, 1060-2013, 1158-2016, 1176-2017, 1178-2017, 1182-2017, 1199-2018, 1203-2018, 1204-2018 et 1209-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **5.7 Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale**

**451-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette et les municipalités de Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul ainsi que les villes de Joliette et Notre-Dame-des-Prairies désirent présenter un projet de coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Que la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette agisse à titre de chargé de projet et organisme responsable du projet.

### **5.8 Entente intermunicipale relative à la fourniture de l'eau potable – prolongation**

**452-08-2019**

ATTENDU les discussions du comité technique inter-villes lors de la rencontre du 28 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la prolongation de l'entente relative à la fourniture de l'eau potable en vigueur entre la Ville de Joliette, les municipalités de Saint-Paul et de Saint-Thomas et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

De transmettre la présente résolution à la Ville de Joliette ainsi qu'aux municipalités de Saint-Paul et de Saint-Thomas.

### **5.9 Travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable – paiement de la quote-part à la Ville de Joliette**

**453-08-2019**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau potable avec la Ville de Joliette prévoit une répartition des dépenses en immobilisations en fonction de la capacité maximale de consommation réservée pour chaque municipalité, ce qui représente 20 % pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le 21 août 2017, le règlement 1186-2017, afin d'assurer le financement de sa quote-part relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a produit une facture de 123 138,31 \$, représentant la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de 20 % des coûts pour la réparation structurale de l'usine de filtration;

ATTENDU la recommandation émise le 12 août 2019 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 123 138,31 \$ à la Ville de Joliette pour le paiement des travaux précités à l'usine de filtration, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1186-2017.

#### **5.10 Roy et Asselin inc. – honoraires**

**454-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de la firme d'avocats Roy et Asselin inc. pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la firme d'avocats Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 1 228,80 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 juin 2019.

#### **5.11 Chambre de Commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement**

**455-08-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 et d'acquitter la cotisation de 175 \$ s'y rapportant.

### **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Avis de motion – règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville**

**456-08-2019**

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville**

**457-08-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

**6.2 Réfection pavage – avenues Gaston et Rosa – soumissions – adjudication**

**458-08-2019**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection du pavage des avenues Gaston et Rosa;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 12 août 2019, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	161 967,58 \$
Maskimo Construction inc.	167 213,89 \$
Excavation Normand Majeau inc.	192 231,38 \$

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Talbot, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 12 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Sintra inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de pavage des avenues Gaston et Rosa, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 161 967,58 \$, cette dépense étant imputable au règlement 1207-2018;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

**6.3 Rue Guy – étude problématique nappe phréatique – mandat**

**459-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire résoudre une problématique relativement à la nappe phréatique au niveau de la rue Guy;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'experts-conseils en ressources hydriques et en environnement afin d'obtenir une étude relativement à cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'ensemble de la proposition de J.F. Sabourin et associés inc., le tout selon l'offre de services datée du 18 juillet 2019 qui prévoit des honoraires de 21 500 \$, taxes en sus, conditionnellement à ce que les résultats de la 1<sup>ière</sup> étape, soit la présentation aux citoyens de l'approche mise de l'avant par la Ville et l'obtention de leur approbation pour la suite du projet, soit concluante, auquel cas les étapes 2 à 6 pourront être poursuivies.

#### **6.4 Rues Guy et Alain – panneau de signalisation arrêt – ajout**

**460-08-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'implantation d'un panneau d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Guy et Alain.

#### **6.5 Boulevard Firestone-est, sortie Caisse Desjardins et Rona – panneau de signalisation arrêt – ajout**

**461-08-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'implantation d'un panneau d'arrêts toutes directions sur le boulevard Firestone-est, à la sortie de la Caisse Desjardins et du Rona.

#### **6.6 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 1**

**462-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Jobert inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Désy, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Jobert inc. la somme de 251 607,34 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1235-2019.

**6.7 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 1**

**463-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Normand Majeau inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc de la rue Pierrette-Desjardins;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 31 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Excavation Normand Majeau inc. la somme de 83 861,98 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1240-2019.

**6.8 Réfection du pavage (phase 1) – partie de l'avenue des Clercs – Asphalte Lanaudière inc. – décompte final**

**464-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Asphalte Lanaudière inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur une partie de l'avenue des Clercs;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte final et en recommande le paiement dans sa lettre du 9 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Asphalte Lanaudière inc. la somme de 5 187,79 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1116-2015.

**6.9 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3<sup>e</sup> Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3**

**465-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 282 345,81 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1198-2018.

**6.10 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – Ponton Guillot – paiement de facture**

**466-08-2019**

ATTENDU QUE, lors de la séance du 7 novembre 2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté la firme Ponton Guillot comme consultant en mécanique/électricité pour le projet de rénovation du bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue ;

ATTENDU QUE la firme Ponton Guillot présente au conseil municipal la facture F-18305 au montant de 9 633,68 \$;

ATTENDU QUE les sommes réclamées correspondent aux travaux réalisés entre le 26 novembre et le 19 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation du 12 août 2019 de monsieur Carol Henri, directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Ponton Guillot la somme de 9 633,68 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-2018.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Adoption – règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1253-2019 ainsi que sa portée.

**467-08-2019**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1253-2019 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

468-08-2019

**7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00306 (9, rue de la Rive)**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 078 située au 9, rue de la Rive;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser la construction d'une remise de 30,72 mètres carrés, implantée de 15 centimètres à l'intérieur de la bande de protection riveraine et localisée à 0,74 mètre de la ligne latérale de la propriété, ladite construction dérogeant ainsi à la réglementation municipale qui prévoit qu'une remise doit avoir une superficie maximale de 30 mètres carrés et être localisée à l'extérieur de la bande de protection riveraine ainsi qu'à 1 mètre de la ligne de propriété;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00306 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00306 soit acceptée.

469-08-2019

**7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne sur poteau et ajout d'une nouvelle enseigne sur bâtiment – 5, boulevard Antonio-Barrette**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 5, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement de l'affichage utilisé sur l'enseigne sur poteau existante et l'ajout d'une nouvelle enseigne apposée sur le bâtiment dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU QUE l'enseigne à apposer sur la bâtisse a été remplacée par une porte-patio;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 5, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau de forme ovale et son éclairage.

470-08-2019

**7.4 Étude de PIIA – projet de morcellement du lot 4 924 850 en deux lots distincts (6 324 898 et 6 324 899)**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 850;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le morcellement du lot 4 924 850 sur lequel est située la ligne électrique d'Hydro-Québec à l'intérieur du parc industriel, en deux lots distincts à savoir le lot 6 324 898 et le lot 6 324 899, dont les superficies respectives seront de 6 115,5 et 93 264,4 mètres carrés;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 850, ayant pour objet le morcellement dudit lot en deux lots distincts, à savoir le lot 6 324 898 et le lot 6 324 899, dont les superficies respectives seront de 6 115,5 et 93 264,4 mètres carrés.

#### **7.5 Zone inondable de récurrence de 100 ans – quartier Riverain – demande à la MRC de Joliette et au ministère de l'Environnement**

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

### **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

#### **8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies**

471-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en 2014 deux ententes, avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE les deux ententes ont été renouvelées du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE l'Office a été désigné pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des ententes, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser, conformément aux ententes;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour un montant de 10 377,60 \$ ainsi qu'un montant de 7 124,40 \$ pour la Résidence des Prairies, pour un total de 17 502 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer à l'Office des versements mensuels totalisant 1 458,50 \$ représentant le supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour 864,80 \$ et le supplément au loyer de la Résidence des Prairies pour 593,70 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

**472-08-2019**

## **8.2 Groupe Scout NDP – inscriptions 2018-2019 – contribution financière et recommandation de paiement**

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de reconduire son aide financière pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au mouvement durant l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir le mouvement scout et de faciliter la participation des jeunes à cet organisme;

ATTENDU la recommandation du 1<sup>er</sup> août 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE verser au Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies une subvention de 2 160 \$ représentant 30 \$ pour chaque jeune prairiquoise et prairiquois de moins de 18 ans inscrit au groupe.

**473-08-2019**

## **8.3 Souper de la Solidarité – contribution financière**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer à la 22<sup>e</sup> édition du Souper de la Solidarité, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 100 \$ au Souper de la Solidarité afin d'amasser des fonds pour les cuisines collectives et les activités de pastorale de la région.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**474-08-2019**

### **9.1 Programmation de loisirs – centre multisports – automne 2019**

ATTENDU QUE la programmation de loisirs au centre multisports pour l'automne 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie, en collaboration avec la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Charles-Borromée, a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2019 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

ACTIVITÉS	REVENUS	DÉPENSES
<b>Ultimate Frisbe  </b> <b>8-12 ans</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 12</b> <b>Max : 24</b>	1 part. X 48 \$ = 48 \$ Subvention 50 % = 48 \$ Subvention 1 <sup>e</sup> an = <u>64,25 \$</u> Total : <u>160,25 \$</u>  Ou 5 \$ à la fois, s'il reste des places	Professeur : Paras'cool 1 part. X 115 \$ = 115 \$ Surveillance = 9 \$ Frais d'admin. = <u>19 \$</u> TOTAL : <u>143 \$</u> Total avec taxes : 160,25 \$
<b>Flagfootball </b> <b>8-12 ans</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 8</b> <b>Max : 24</b>	1 part. X 48 \$ = 48 \$ Subvention 50 % = 48 \$ Subvention 1 <sup>e</sup> an = <u>64,25 \$</u> Total : <u>160,25 \$</u>  Ou 5 \$ à la fois, s'il reste des places	Professeur : Paras'cool 1 part. X 115 \$ = 115 \$ Surveillance 8 \$/pers. = 9 \$ Frais d'admin. = <u>19 \$</u> TOTAL : <u>143 \$</u> Total avec taxes : 160,25 \$
<b>Touchfootball </b> <b>12 ans et +</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 12</b> <b>Max : 24</b>	1 part. X 96 \$ = 96 \$ Subvention 1 <sup>e</sup> an = 64,25 \$ <i>*Les ados payent 50 %.</i>  Ou 10 \$ à la fois, s'il reste des places	Professeur : Paras'cool 1 part. X 115 \$ = 115 \$ Surveillance = 9 \$ Frais d'admin. = <u>19 \$</u> TOTAL : <u>143 \$</u> Total avec taxes : 160,25 \$
<b>La crosse </b> <b>13 ans et +</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 12</b> <b>Max : 24</b>	1 part. X 96 \$ = 96 \$ Subvention 1 <sup>e</sup> an = 64,33 \$ <i>*Les ados payent 50 %.</i>  Ou 10 \$ à la fois, s'il reste des places	Professeur : Animateur 15h X 40 \$ + 1000/12= 133,33 \$ Surveillance 8 \$/pers.= 8 \$ Frais d'admin. = <u>19 \$</u> TOTAL : <u>160,33 \$</u>
<b>Soccer libre </b> <b>Enfants</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 12</b> <b>Max : 24</b>	12 part. X 16 = 192 \$ Subvention = 180 \$ Total : 371 \$  Ou 5 \$ à la fois, s'il reste des places	Professeur : Animateur 12h X 19 \$ + A.S. = 269 \$ Surveillance = 96 \$ Frais d'admin = <u>18 \$</u> TOTAL : <u>383 \$</u>

<b>Soccer libre  Adulte</b>  <b>Début le</b> <b>4 octobre 2019</b>  <b>10 cours</b>  <b>Min : 12</b> <b>Max : 24</b>	1 part. X 96 \$ =	96 \$	Professeur : Le Laser	
	Total :	96 \$	69 \$ /part . =	69 \$
			Surveillance =	8 \$
	Ou 10 \$ à la fois, s'il reste des places		Frais d'admin. =	<u>19 \$</u>
			TOTAL :	<u>96 \$</u>

475-08-2019

### 9.2 Club de patinage de Crabtree – tarification 2019-2020

ATTENDU QUE le Club de patinage de Crabtree offre des cours de patinage artistique pour les enfants au coût de 360 \$, lequel inclus les frais d'association et frais de glace;

ATTENDU la recommandation du 19 juillet 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au Club de patinage de Crabtree pour la saison 2019-2020.

476-08-2019

### 9.3 Animation pour l'espace A-B – Îlot Coulombe et parc Amable-Chalut

ATTENDU QUE, dans le but de soutenir les commerçants dans l'organisation de l'événement de l'espace A-B qui se déroulait les 16 et 17 août 2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a offert une programmation afin d'animer l'Îlot Coulombe et le parc Amable-Chalut;

ATTENDU la recommandation du 14 août 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la programmation, le budget y afférent ainsi que l'embauche du personnel afin d'animer l'Îlot Coulombe et le parc Amable-Chalut lors de l'événement de l'espace A-B, le tout de la façon suivante :

	Îlot Coulombe	Parc Amable-Chalut
10h à 10h30	Maquillage	Pirouette et Cabriole 2-3 ans avec Camille Chaloux
10h30 à 11h	Maquillage	Ateliers de psychomotricité 4-5 ans avec Camille Chaloux
11h à 11h30		Pickle ball (FADOQ) terrain de tennis
11h30 à 12h	Pirouette et Cabriole 2-3 ans avec Camille Chaloux	Pickle ball (FADOQ) Terrain de tennis Maquillage
12h à 12h30	Ateliers de psychomotricité 4-5 ans avec Camille Chaloux	Stretching avec Marie-Ève Malette Maquillage
12h30 à 13h	Piyo avec Audrey Beauclair	Cuisine 5-12 ans avec Lise Jollet au chalet des loisirs
13h à 13h30	Vie Active (FADOQ) Stretching avec Marie-Ève Malette	Cuisine 5-12 ans Lise Jollet au chalet des loisirs Zumba avec Éveline
13h30 à 14h	Cardio muscu maman/bébé avec Joanie Lépine	Piyo avec Audrey Beauclair
14h à 14h30	Zumba avec Éveline	Vie Active (FADOQ)
14h30 à 15h		Cardio muscu maman/bébé avec Joanie Lépine

Cours	Nom du professeur	Salaire demandé	Total
Pirouette et Cabriole	Camille Chaloux	25 \$/h	50 \$
Maquillage	1 animateur	15,79 \$ + A.S. /h/anim.	56 \$
Zumba	En Corps en forme	75 \$/h	75 \$
Piyo	Audrey Boisclair	50 \$/h	50 \$
Stretching	En Corps en forme	75 \$ /h	75 \$
Cuisine	Lise Jollet	35 \$/h	53 \$
Cardio/muscu maman/bébé	Joanie Lépine (clinique Kinésia)	90 \$ + taxes	114\$
Surveillance des jeux gonflables	Ariane Rivest Gabriel Boyer	10h X 15,79 \$ + A.S. 10h X 15,79 \$ + A.S.	186 \$ 186 \$
<b>TOTAL</b>			<b>845 \$</b>

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **477-08-2019 10.1 Jeudis Musik'eau – personnel étudiant – embauche 2019**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants afin de s'occuper de tenir les loges et de la vente de consommations au bar lors des Jeudis Musik'eau 2019;

ATTENDU la recommandation du 29 juillet 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche des étudiants suivants, au salaire étudiant, afin de s'occuper de tenir les loges et de la vente de consommations au bar lors des Jeudis Musik'eau 2019:

- Myka-Ève Filliol;
- Gabrielle Corbin;
- Noémie Therrien;
- Laurie-Anne Beaulieu;
- Marie-Kim Beauchesne;
- Alexandre Ducharme.

### **478-08-2019 10.2 Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière à Notre-Dame-des-Prairies**

ATTENDU QUE, dans le cadre des Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière, l'organisme Culture Lanaudière a demandé à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de tenir la remise des prix au Carrefour culturel, laquelle aura lieu le 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De consentir à prêter le Carrefour culturel à l'organisme Culture Lanaudière pour la remise des prix dans le cadre des Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière;

QUE la contribution de la Ville s'élève à environ 2 600 \$, incluant le prêt du Carrefour, la technique et le vin d'honneur.

### **479-08-2019 10.3 Carrefour culturel – amélioration des bancs**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à l'amélioration des bancs au Carrefour culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater L'Atelier Naomi Crotty pour la confection de coussins pour les bancs du Carrefour culturel, le tout selon l'option 1 de l'offre de services datée du 16 juillet 2019, au prix budgétaire de 21 062 \$.

**11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**480-08-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 14.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse